

Bibliomer

Veille bibliographique et réglementaire à l'intention des acteurs de la filière produits de la mer

Bibliomer n° : 57 – Mai 2011

Thème : 1 – Production Sous-thème : 1 – 3 Aquaculture

Notice n° : 2011-5602

Rapport sur les poux de mer du groupe de discussion sur l'aquaculture du saumon - Dialogue sur l'aquaculture du saumon (WWF)

Salmon Aquaculture Dialogue Working Group Report on Sea Lice

Dill L., Finstad B., Revie C. and Todd C.D.

Rapport 2009, 117 - Texte en Anglais



<http://www.worldwildlife.org/what/globalmarkets/aquaculture/WWFBinaryitem11790.pdf>

● Résumé

Le terme « poux de mer » désigne couramment de nombreuses espèces de crustacés copépodes de la famille des Caligidae, qui sont des parasites retrouvés en externe sur la peau des poissons marins. L'espèce la plus étudiée -*Lepeophtheirus salmonis*- est un parasite des salmonidés aussi bien dans l'océan Pacifique que dans l'océan Atlantique. D'autres espèces se rencontrent également fréquemment : le Chili a été particulièrement touché par *Caligus teres* et *C. rogercresseyi*. Au Japon, *C. orientalis* est le pou de mer le plus pathogène pour le saumon du Pacifique d'élevage, bien que *L. salmonis* pose aussi problème.

Une infection parasitaire devient une « maladie » lorsque le comportement et la physiologie de l'hôte sont modifiés ou compromis dans une mesure exceptionnelle. La demande métabolique accrue exercée par le parasite peut, par exemple, ralentir la croissance, ce qui rend le poisson sauvage plus susceptible d'être capturé par des prédateurs, ou inversement, ce qui l'amène à prendre plus de risques pour se nourrir. Les poux de mer peuvent aussi réduire la capacité de nage et ralentir les migrations. Les dommages cutanés provoqués augmentent le risque d'infections bactériennes ou fongiques... Une infestation importante de poux de mer entraîne la mort du poisson.

Les densités de poux de mer sur les poissons d'élevage atteignent rarement des niveaux où la santé et le bien-être des poissons sont affectés. Lorsque cela arrive, des exigences réglementaires, mais aussi économiques, entraînent un traitement rapide des sites infestés.

Les poux de mer sont potentiellement problématiques dans les zones d'élevage intensif, et sont une menace importante pour les espèces sauvages voisines qui ne peuvent être traitées contre eux. Par conséquent, une approche concertée de précaution est nécessaire, à la fois pour le traitement des poux de mer en aquaculture et pour la gestion des interactions entre ferme d'élevage et populations sauvages (prenant en compte notamment la détermination d'emplacement « idéal » pour la ferme aquacole, loin des flux migratoires des poissons sauvages...).

Lorsque de nombreux poissons d'élevage sont introduits dans le milieu marin en cages ouvertes, pratiquement inévitablement ceux-ci :

- deviennent les hôtes des poux de mer, naturellement présents sur les espèces sauvages voisines des cages,
- feront partie d'un système dynamique hôte-parasite impliquant des espèces sauvages, en produisant un grand nombre de larves infectantes dans une zone géographique restreinte,
- participeront à une dispersion encore plus étendue des parasites, si certains s'échappent.

Le seul moyen d'éviter l'infestation par les poux de mer des poissons d'élevage serait un système fermé avec traitement de l'eau (par filtration par exemple).

Ce rapport contient également une présentation :

- du cycle de vie des poux de mer et des phases de développement de la « maladie »,
- de quelques études de prévalence pour certaines zones géographiques,
- des traitements les plus utilisés et de leurs limites (comme SLICE[®], neurotoxine spécifique aux invertébrés ajoutée à l'alimentation),
- des options de traitement/maîtrise (recherche en cours sur un vaccin, sélection génétique des poissons, amélioration de la qualité de l'eau, présence d'une seule classe d'âge par site, période de « jachère », conception des cages...).

N.B. Une norme ISO (16541) est en cours d'élaboration sur : « Exploitations de pisciculture marine - Méthodes de surveillance des poux de mer ».